AVIS DE MARCHÉ

PROLONGATION 1

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse
CIRCONSCRIPTION D'UVEA
BP 65 - Mata-Utu - 98600 UVEA
Tél : 00 681 72 02 37
Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/

I.2 Obtention du dossier
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct à l'adresse suivante: http://www.marches-publics.gouv.fr/

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues
Le point de contact susmentionné

I.4 Type de pouvoir adjudicateur
Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5 Activité principale
Services généraux des administrations publiques

Section II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché :
Accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments à charge de la Circonscription d'Uvea
Référence : 2026-E-PA-55-CIRCO

II.2 Type de marché : Marché public de travaux

II.3 Codes CPV Principaux :

Code CPV	Objet
09331000-8	Panneaux solaires
09331200-0	Modules solaires photovoltaïques
45261215-6	Travaux de couverture de panneaux solaires

II.4 Lieu(x) d'exécution(s):
- Île de Wallis 98600

II.5 Informations sur les lots :
Le contrat comporte un lot unique : la dévolution en lots séparés est de nature, dans le cas particulier, à restreindre la concurrence.

II.6 Critères d'attribution :
Critère Prix : 50 points
Valeur technique : 30 points
Critères environnementaux : 20 points

II.7 Variantes/PSE :
Les variantes ne sont pas autorisées. Aucune PSE.

II.8 Modalités de financement :
Le règlement des comptes est décrit à l'article 7.4 du CCAP.

II.9 Visite du site : Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, les candidats peuvent visiter le site.

Pour procéder à cette visite, les candidats doivent contacter :

- Laurent ROYER – +681 72 02 37
adjoint@circo-uvea.wf
A l'issue de cette visite, ils reçoivent une attestation de visite. Les candidats joignent cette attestation dans leur réponse à la consultation.

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure

Le présent marché est passé selon une procédure d'appel d'offres en vertu des dispositions du décret 57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer.
La présente procédure fait l'objet d'une relance suite à une procédure classée sans suite.

III.2 Date limite de réception des offres : VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026 à 11h30 (heure de Wallis)

III.3 Dépôt de l'offre :
La transmission électronique des plis se fera **uniquement** sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans les conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « *copie de sauvegarde* ».
Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

La signature électronique des documents et du contrat, par le soumissionnaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

III.4 Délais de validité des offres
Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :
Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie
BP Q3 – 98851 NOUMEA CEDEX
Tel. 00 687 25 06 30 - Courriel : greffe.ta-noumea@juradm.fr

IV.2 Date d'envoi du présent avis : 26 octobre 2026